



KRAV MAGA MOSELLE
2 rue Victor Hugo
57570 CATTENOM

**COLLER
PHOTO**

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE SAISON 2010 /2011

Date d'inscription :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Fax : N° d'urgence :

Email :@.....

Passé sportif (+ éventuellement grades, titres,...) :

Connaissez-vous déjà le Krav Maga ? OUI NON

Comment avez-vous connu Krav Maga Moselle ?

Bouche à oreille Internet Le Républicain Lorrain Karaté Bushido
 Affiche à..... Autre :

Pour m'inscrire je dois penser à :

Certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga Régler la cotisation
 Remplir la fiche d'inscription + coller photo + signature Basket servant uniquement en salle
 Pantalon de kimono noir (ou jogging noir sans fermeture éclair) Tee-shirt blanc uni
 Coquille type Taekwondo (homme ou femme) Protège-tibias (homme ou femme)
 Plastron (pour femme uniquement) Ceinture

J'ai pris connaissance du fait que les cours sont interrompus durant les périodes de vacances scolaires. Je m'engage à respecter le règlement intérieur dont j'ai pris connaissance.

J'ai pris connaissance que je suis susceptible d'apparaître sur le site internet du club.

Je soussigné..... à Cattenom, le

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Signature :

Partie réservée à l'association

Certificat d'aptitude médicale à la pratique du Krav Maga fourni :

Règlement effectué par :

Remise FS Etudiant CE MH

OUI NON

chèque espèces

Passeport remis à l'intéressé

CODE MORAL DE LA F.E.K.M.-R.D.

Adhérent de la F.E.K.M.-R.D., je m'engage à **respecter la charte de conduite** suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté,
- De non agressivité,
- D'humilité,
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement que **pendant les cours** ou **dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches**.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

REGLEMENT INTERIEUR DE KRAV MAGA MOSELLE

22 juin 2005

Art. 1

Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.

Art. 2

Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité Directeur.

Art. 3

Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

Art. 4

L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Art. 5

L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la **F.E.K.M.-R.D.** écrit ci-dessus.

Art. 6

L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples : bruit, retard, dangerosité pour elle-même ou autrui...).

Art.7

L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le Comité Directeur s'il ne respecte pas le présent règlement ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

Le Président,
Yannick FEDERKEIL.